



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-15338>

Département(s) de publication : **76**

Annonce n° **24-15338**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Metropole Rouen Normandie

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Travaux de restructuration et de création de voiries et espaces publics métropolitain NIVEAU II

**Description** : Accord cadre avec maximum annuel de : 1 500 000 euro(s) HT pour le lot 4 2 500 000 euro(s) HT pour les lots 11,12,14 et 15. La présente consultation concerne : Les travaux d'entretien et de gros entretien de la voirie et les travaux sur les voiries des ZAE

**Identifiant de la procédure** : b2724838-b1bc-424b-aefb-f12776a2484d

**Identifiant interne** : 23-TP-LCMN-VoiriesII

**Type de procédure** : Ouverte

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv )** : 45233140 Travaux routiers

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 45233141 Travaux d'entretien routier

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 45112700 Travaux d'aménagement paysager

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 45232410 Travaux d'assainissement

##### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA** : 46,000,000 EUR

## 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

## Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

**Titre :** Grand-Couronne, Moulineaux, La Bouille, La Londe et Orival

**Description :** Zone géographique 1

**Identifiant interne :** 04

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45233140 Travaux routiers

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45233140 Travaux routiers

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45233141 Travaux d'entretien routier

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45112700 Travaux d'aménagement paysager

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45232410 Travaux d'assainissement

### 5.1.4 Renouvellement

**L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici :** L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4ans

### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

**Informations complémentaires :** La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5, L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an. Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Une avance de 5% est accordée pour chaque bon de commande d'un montant supérieur à 50.000 euro(s) Ht et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement. Ce taux est fixé à 20% lorsque le titulaire du marché public est une petite et moyenne entreprise mentionnée à l'article R. 2151-13 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Tous les documents remis par les candidats devront être rédigés en Français. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître d'ouvrage. Le candidat devra

proposer un mémoire environnemental répondant au(x) critère(s) environnemental(aux) tels que défini(s) dans le Règlement de Consultation conformément aux engagements du Spaser. Les critères « Valeur technique » et « Performances en matière de protection de l'environnement » font l'objet de sous-pondérations dont le détail est indiqué au règlement. En cas d'égalité entre deux candidats, l'offre retenue sera celle qui aura obtenu la meilleure note « Valeur technique », puis le critère « Prix » en cas d'égalité sur le critère « Valeur Technique ». Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.mpe76.fr> sous la référence 23-Tp-Lcmn-Voiriesii. Les offres devront être remises selon les prescriptions prévues au dossier de consultation. Date prévisible de Cao : 10 novembre 2023 Début d'exécution : fin 2023

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique de l'offre

Pondération (points, valeur exacte) : 40

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Performances en matière de protection de l'environnement

Pondération (points, valeur exacte) : 10

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Prix

Pondération (points, valeur exacte) : 50

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours :** Un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois de la publication ou de la notification de l'acte attaqué, tendant à obtenir l'annulation de cet acte détachable, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, pouvant être assorti d'un référé-suspension tendant à obtenir la suspension de l'acte attaqué conformément à l'article L. 521-1 du Code de justice administrative. - un référé précontractuel de l'article L 551-1 du code de justice administrative depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat, tendant à la suspension voire à l'annulation de la procédure de passation. - un recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur dans les deux mois suivant la publication ou la notification de la décision attaquée et tendant à son retrait. - un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours ci-dessus défini, le requérant n'est, en revanche, plus recevable à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (CE, Ass., 16 juillet 2007 &quot; Société Tropic

Travaux Signalisation &quot; req. No 291545 et CE, Ass., 04 avril 2014 &quot;;  
Département Tarn et Garonne &quot; req. no358994). Les renseignements peuvent être  
obtenus auprès du Tribunal Administratif (coordonnées supra) Ou auprès de la Direction  
de l'achat Public (coordonnées I.1)

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique :**

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Rouen

### 5.1 Lot : LOT-0002

**Titre :** Malaunay, Le Houlme, Houpeville et Notre Dame de Bondeville

**Description :** Zone géographique 2

**Identifiant interne :** 11

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45233140 Travaux routiers

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45233140 Travaux routiers

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45233141 Travaux d'entretien routier

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45112700 Travaux d'aménagement paysager

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45232410 Travaux d'assainissement

#### 5.1.4 Renouvellement

**L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici :** L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4ans

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

**Informations complémentaires :** La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5, L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an. Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-

traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Une avance de 5% est accordée pour chaque bon de commande d'un montant supérieur à 50.000 euro(s) Ht et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement. Ce taux est fixé à 20% lorsque le titulaire du marché public est une petite et moyenne entreprise mentionnée à l'article R. 2151-13 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Tous les documents remis par les candidats devront être rédigés en Français. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître d'ouvrage. Le candidat devra proposer un mémoire environnemental répondant au(x) critère(s) environnemental(aux) tels que défini(s) dans le Règlement de Consultation conformément aux engagements du Spaser. Les critères « Valeur technique » et « Performances en matière de protection de l'environnement » font l'objet de sous-pondérations dont le détail est indiqué au règlement. En cas d'égalité entre deux candidats, l'offre retenue sera celle qui aura obtenu la meilleure note « Valeur technique », puis le critère « Prix » en cas d'égalité sur le critère « Valeur Technique ». Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.mpe76.fr> sous la référence 23-Tp-Lcmn-Voiriesii Les offres devront être remises selon les prescriptions prévues au dossier de consultation. Date prévisible de Cao : 10 novembre 2023 Début d'exécution : fin 2023

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique de l'offre

Pondération (points, valeur exacte) : 40

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Performances en matière de protection de l'environnement

Pondération (points, valeur exacte) : 10

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Prix

Pondération (points, valeur exacte) : 50

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours :** Un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois de la publication ou de la notification de l'acte attaqué, tendant à obtenir l'annulation de cet acte détachable, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, pouvant être assorti d'un référé-suspension tendant à obtenir la suspension de l'acte attaqué conformément à l'article L. 521-1 du Code de justice administrative. - un référé précontractuel de l'article L 551-1 du code de justice administrative depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du

contrat, tendant à la suspension voire à l'annulation de la procédure de passation. - un recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur dans les deux mois suivant la publication ou la notification de la décision attaquée et tendant à son retrait. - un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours ci-dessus défini, le requérant n'est, en revanche, plus recevable à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (CE, Ass., 16 juillet 2007 &quot; Société Tropic Travaux Signalisation &quot; req. No 291545 et CE, Ass., 04 avril 2014 &quot; Département Tarn et Garonne &quot; req. no358994). Les renseignements peuvent être obtenus auprès du Tribunal Administratif (coordonnées supra) Ou auprès de la Direction de l'achat Public (coordonnées I.1)

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique :**

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Rouen

#### 5.1 Lot : LOT-0003

**Titre :** Mont Saint Aignan et Déville lès Rouen

**Description :** Zone géographique 3

**Identifiant interne :** 12

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45233140 Travaux routiers

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45233140 Travaux routiers

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45233141 Travaux d'entretien routier

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45112700 Travaux d'aménagement paysager

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45232410 Travaux d'assainissement

##### 5.1.4 Renouvellement

**L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici :** L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son

terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4ans

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

##### **Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

**Informations complémentaires :** La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5, L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an. Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Une avance de 5% est accordée pour chaque bon de commande d'un montant supérieur à 50.000 euro(s) Ht et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement. Ce taux est fixé à 20% lorsque le titulaire du marché public est une petite et moyenne entreprise mentionnée à l'article R. 2151-13 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Tous les documents remis par les candidats devront être rédigés en Français. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître d'ouvrage. Le candidat devra proposer un mémoire environnemental répondant au(x) critère(s) environnemental(aux) tels que défini(s) dans le Règlement de Consultation conformément aux engagements du Spaser. Les critères « Valeur technique » et « Performances en matière de protection de l'environnement » font l'objet de sous-pondérations dont le détail est indiqué au règlement En cas d'égalité entre deux candidats, l'offre retenue sera celle qui aura obtenu la meilleure note « Valeur technique », puis le critère « Prix » en cas d'égalité sur le critère « Valeur Technique ». Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.mpe76.fr> sous la référence 23-Tp-Lcmn-Voiriesii Les offres devront être remises selon les prescriptions prévues au dossier de consultation. Date prévisible de Cao : 10 novembre 2023 Début d'exécution : fin 2023

#### 5.1.10 Critères d'attribution

##### **Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique de l'offre

Pondération (points, valeur exacte) : 40

##### **Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Performances en matière de protection de l'environnement

Pondération (points, valeur exacte) : 10

##### **Critère :**

**Type** : Prix

**Description** : Prix

Pondération (points, valeur exacte) : 50

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours** : Un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois de la publication ou de la notification de l'acte attaqué, tendant à obtenir l'annulation de cet acte détachable, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, pouvant être assorti d'un référé-suspension tendant à obtenir la suspension de l'acte attaqué conformément à l'article L. 521-1 du Code de justice administrative. - un référé précontractuel de l'article L 551-1 du code de justice administrative depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat, tendant à la suspension voire à l'annulation de la procédure de passation. - un recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur dans les deux mois suivant la publication ou la notification de la décision attaquée et tendant à son retrait. - un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours ci-dessus défini, le requérant n'est, en revanche, plus recevable à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (CE, Ass., 16 juillet 2007 " Société Tropic Travaux Signalisation " req. No 291545 et CE, Ass., 04 avril 2014 " Département Tarn et Garonne " req. no358994). Les renseignements peuvent être obtenus auprès du Tribunal Administratif (coordonnées supra) Ou auprès de la Direction de l'achat Public (coordonnées I.1)

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre** :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique** :

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Rouen

#### 5.1 Lot : LOT-0004

**Titre** : Sainte Marguerite sur Duclair, Epinay sur Duclair, Le Trait, Saint Paër, Saint Pierre de Varengueville, Hénouville, Saint Martin de Boscherville et Quevillon

**Description** : Zone géographique 4

**Identifiant interne** : 14

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45233140 Travaux routiers

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45233140 Travaux routiers

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45233141 Travaux d'entretien routier

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45112700 Travaux d'aménagement paysager

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45232410 Travaux d'assainissement

#### 5.1.4 Renouvellement

**L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici :** L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4ans

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

##### **Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

**Informations complémentaires :** La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5, L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an. Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Une avance de 5% est accordée pour chaque bon de commande d'un montant supérieur à 50.000 euro(s) Ht et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement. Ce taux est fixé à 20% lorsque le titulaire du marché public est une petite et moyenne entreprise mentionnée à l'article R. 2151-13 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Tous les documents remis par les candidats devront être rédigés en Français. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître d'ouvrage. Le candidat devra proposer un mémoire environnemental répondant au(x) critère(s) environnemental(aux) tels que défini(s) dans le Règlement de Consultation conformément aux engagements du Spaser. Les critères « Valeur technique » et « Performances en matière de protection de l'environnement » font l'objet de sous-pondérations dont le détail est indiqué au règlement En cas d'égalité entre deux candidats, l'offre retenue sera celle qui aura obtenu la meilleure note « Valeur technique », puis le critère « Prix » en cas d'égalité sur le critère « Valeur Technique ». Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.mpe76.fr> sous la référence 23-Tp-Lcmn-Voiriesii Les offres devront être remises selon les prescriptions prévues au dossier de consultation. Date prévisible de Cao : 10 novembre 2023 Début d'exécution : fin 2023

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique de l'offre

Pondération (points, valeur exacte) : 40

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Performances en matière de protection de l'environnement

Pondération (points, valeur exacte) : 10

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Prix

Pondération (points, valeur exacte) : 50

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours :** Un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois de la publication ou de la notification de l'acte attaqué, tendant à obtenir l'annulation de cet acte détachable, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, pouvant être assorti d'un référé-suspension tendant à obtenir la suspension de l'acte attaqué conformément à l'article L. 521-1 du Code de justice administrative. - un référé précontractuel de l'article L 551-1 du code de justice administrative depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat, tendant à la suspension voire à l'annulation de la procédure de passation. - un recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur dans les deux mois suivant la publication ou la notification de la décision attaquée et tendant à son retrait. - un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours ci-dessus défini, le requérant n'est, en revanche, plus recevable à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (CE, Ass., 16 juillet 2007 " Société Tropic Travaux Signalisation " req. No 291545 et CE, Ass., 04 avril 2014 " Département Tarn et Garonne " req. no358994). Les renseignements peuvent être obtenus auprès du Tribunal Administratif (coordonnées supra) Ou auprès de la Direction de l'achat Public (coordonnées I.1)

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique :**

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Rouen

5.1 Lot : LOT-0005

**Titre :** Duclair, Yainville, Jumièges, Le Mesnil sous Jumièges, Yville sur Seine, Anneville Ambourville, Berville sur Seine et Bardouville

**Description :** Zone géographique 5

**Identifiant interne :** 15

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45233140 Travaux routiers

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45233140 Travaux routiers

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45233141 Travaux d'entretien routier

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45112700 Travaux d'aménagement paysager

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45232410 Travaux d'assainissement

##### 5.1.4 Renouvellement

**L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici :** L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4ans

##### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

##### **Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

**Informations complémentaires :** La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5, L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an. Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Une avance de 5% est accordée pour chaque bon de commande d'un montant supérieur à 50.000 euro(s) Ht et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement. Ce taux est fixé à 20% lorsque le titulaire du marché public est une petite et moyenne entreprise mentionnée à l'article R. 2151-13 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Tous les documents remis par les candidats devront être rédigés en Français. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître d'ouvrage. Le candidat devra proposer un mémoire environnemental répondant au(x) critère(s) environnemental(aux) tels que défini(s) dans le Règlement de Consultation conformément aux engagements du

Spaser. Les critères « Valeur technique » et « Performances en matière de protection de l'environnement » font l'objet de sous-pondérations dont le détail est indiqué au règlement. En cas d'égalité entre deux candidats, l'offre retenue sera celle qui aura obtenu la meilleure note « Valeur technique », puis le critère « Prix » en cas d'égalité sur le critère « Valeur Technique ». Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.mpe76.fr> sous la référence 23-Tp-Lcmn-Voiresii. Les offres devront être remises selon les prescriptions prévues au dossier de consultation. Date prévisible de Cao : 10 novembre 2023. Début d'exécution : fin 2023.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique de l'offre

Pondération (points, valeur exacte) : 40

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Performances en matière de protection de l'environnement

Pondération (points, valeur exacte) : 10

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Prix

Pondération (points, valeur exacte) : 50

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours :** Un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois de la publication ou de la notification de l'acte attaqué, tendant à obtenir l'annulation de cet acte détachable, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, pouvant être assorti d'un référé-suspension tendant à obtenir la suspension de l'acte attaqué conformément à l'article L. 521-1 du Code de justice administrative. - un référé précontractuel de l'article L 551-1 du code de justice administrative depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat, tendant à la suspension voire à l'annulation de la procédure de passation. - un recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur dans les deux mois suivant la publication ou la notification de la décision attaquée et tendant à son retrait. - un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours ci-dessus défini, le requérant n'est, en revanche, plus recevable à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (CE, Ass., 16 juillet 2007 « Société Tropic Travaux Signalisation » req. No 291545 et CE, Ass., 04 avril 2014 « Département Tarn et Garonne » req. no358994). Les renseignements peuvent être

obtenus auprès du Tribunal Administratif (coordonnées supra) Ou auprès de la Direction de l'achat Public (coordonnées I.1)

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique :**

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Rouen

## Section 6 - Résultats

### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** EIFFAGE ROUTE ILE DE FRANCE / CENTRE OUEST

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** EIFFAGE ROUTE ILE DE FRANCE / CENTRE OUEST

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0001

**Valeur du résultat :** 6,000,000 EUR

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** M24004

**Titre :** Grand-Couronne, Moulineaux, La Bouille, La Londe et Orival

**Date de conclusion du marché :** 23/01/2024

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** false

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 8

### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** DR

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** DR

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0002

**Valeur du résultat :** 10,000,000 EUR

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** M24005

**Titre :** Malaunay, Le Houlme, Houpeville et Notre Dame de Bondeville

**Date de conclusion du marché :** 30/01/2024

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** false

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 8

#### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** DR

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** DR

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0003

**Valeur du résultat :** 10,000,000 EUR

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** M24006

**Titre :** Mont Saint Aignan et Déville lès Rouen

**Date de conclusion du marché :** 30/01/2024

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** false

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 7

#### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** VIAFRANCE NORMANDIE

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** VIAFRANCE NORMANDIE

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0004

**Valeur du résultat :** 10,000,000 EUR

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** M24007

**Titre :** Sainte Marguerite sur Duclair, Epinay sur Duclair, Le Trait, Saint Paër, Saint Pierre de Varengville, Hénouville, Saint Martin de Boscherville et Quevillon

**Date de conclusion du marché :** 25/01/2024

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** false

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 7

#### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** VIAFRANCE NORMANDIE

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** VIAFRANCE NORMANDIE

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0005

**Valeur du résultat :** 10,000,000 EUR

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** M24008

**Titre :** Duclair, Yainville, Jumièges, Le Mesnil sous Jumièges, Yville sur Seine, Anneville Ambourville, Berville sur Seine et Bardouville

**Date de conclusion du marché :** 25/01/2024

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** false

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 7

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Avenue-Web Systèmes

**Numéro d'enregistrement :** 443928874

**Ville :** Seyssinet-Pariset

**Code postal :** 38170

**Pays :** France

**Adresse électronique :** publications-joue@aws-france.com

**Téléphone :** +33480041260

**Rôles de cette organisation :**

**TED eSender**

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** Metropole Rouen Normandie

**Numéro d'enregistrement :** 20002341400101

**Adresse postale :** Le 108 108 allée François Mitterrand

**Ville :** Rouen

**Code postal :** 76176

**Pays :** France

**Point de contact :** MAYER-ROSSIGNOL Nicolas

**Adresse électronique :** demat.marches@metropole-rouen-normandie.fr

**Téléphone :** 0232764422

**Télécopieur :** 0232764429

**Adresse internet :** <http://www.metropole-rouen-normandie.fr/>

**Profil de l'acheteur :** <https://www.mpe76.fr>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel :** Tribunal administratif de Rouen

**Numéro d'enregistrement :** 598725

**Adresse postale** : 53 avenue Gustave Flaubert

**Ville** : Rouen

**Code postal** : 76000

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-rouen@juradm.fr

**Téléphone** : 0235583500

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

#### 8.1 ORG-0004

**Nom officiel** : EIFFAGE ROUTE ILE DE FRANCE / CENTRE OUEST

**Taille de l'opérateur économique** : large

**Numéro d'enregistrement** : 0

**Adresse postale** : 9010 Rue Pierre Et Marie Curie

**Ville** : Petit-Couronne

**Code postal** : 76650

**Pays** : France

**Adresse électronique** : corinne.villere@eiffage.com

**Téléphone** : 0235664343

**Rôles de cette organisation** :

**Soumissionnaire**

**Bénéficiaire effectif**

**Nationalité du propriétaire** : FRA

**Lauréat de ces lots** : LOT-0001

#### 8.1 ORG-0005

**Nom officiel** : DR

**Taille de l'opérateur économique** : sme

**Numéro d'enregistrement** : 0

**Adresse postale** : Z.A. du Pucheuil

**Ville** : Saint-Saens

**Code postal** : 76680

**Pays** : France

**Adresse électronique** : drneufchatel@orange.fr

**Téléphone** : 0235373677

**Rôles de cette organisation :**

**Soumissionnaire**

**Bénéficiaire effectif**

**Nationalité du propriétaire : FRA**

**Lauréat de ces lots : LOT-0002**

8.1 ORG-0006

**Nom officiel : DR**

**Taille de l'opérateur économique : sme**

**Numéro d'enregistrement : 0**

**Adresse postale : Z.A. du Pucheuil**

**Ville : Saint-Saens**

**Code postal : 76680**

**Pays : France**

**Adresse électronique : drneufchatel@orange.fr**

**Téléphone : 0235373677**

**Rôles de cette organisation :**

**Soumissionnaire**

**Bénéficiaire effectif**

**Nationalité du propriétaire : FRA**

**Lauréat de ces lots : LOT-0003**

8.1 ORG-0007

**Nom officiel : VIAFRANCE NORMANDIE**

**Taille de l'opérateur économique : large**

**Numéro d'enregistrement : 0**

**Adresse postale : 4 Rue Du Champ Des Bruyeres**

**Ville : Saint Etienne Du Rouvray**

**Code postal : 76800**

**Pays : France**

**Adresse électronique : etudes.ser@eurovia.com**

**Téléphone : 0232917070**

**Rôles de cette organisation :**

**Soumissionnaire**

**Bénéficiaire effectif**

**Nationalité du propriétaire :** FRA

**Lauréat de ces lots :** LOT-0004

8.1 ORG-0008

**Nom officiel :** VIAFRANCE NORMANDIE

**Taille de l'opérateur économique :** large

**Numéro d'enregistrement :** 0

**Adresse postale :** 4 Rue Du Champ Des Bruyeres

**Ville :** Saint Etienne Du Rouvray

**Code postal :** 76800

**Pays :** France

**Adresse électronique :** etudes.ser@eurovia.com

**Téléphone :** 0232917070

**Rôles de cette organisation :**

**Soumissionnaire**

**Bénéficiaire effectif**

**Nationalité du propriétaire :** FRA

**Lauréat de ces lots :** LOT-0005

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis :** e4d916b6-5e99-4122-8009-506384cff287 - 01

**Type de formulaire :** Résultats

**Type d'avis :** Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 07/02/2024 à 15:16

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 07/02/2024